
DURBAN – Deuxième séance plénière du GAC
Vendredi, juillet 12, 2013 – 09:00 à 11:00
ICANN – Durban, Afrique du Sud

HEATHER DRYDEN:

Très bien, nous allons commencer notre prochaine séance. Nous avons maintenant à peu près 45 minutes pour aborder le point suivant de notre ordre du jour en ce qui concerne le communiqué GAC du lac de Pékin, et où nous en sommes par rapport aux réponses du conseil d'administration ou du comité du programme du nouveau gTLD par rapport à ce communiqué.

Ensuite, à dix-sept heures, je pense que vous savez que nous avons annulé la séance avec le groupe de travail du conseil d'administration. Les collègues du Conseil d'Administration/Groupe de travail GAC seront avec nous quand nous discuterons de l'engagement précoce du GAC dans le processus d'élaboration des politiques plus tard dans le GNSO. Donc nous aurons toujours l'avantage de leur participation à ces discussions. Alors puisque nous avons un peu de temps supplémentaire et que l'un des groupes nous a fait parvenir une requête tardive dans laquelle il souhaite constituer un regroupement pour les registres géo que les vice-présidents ont bien voulu inclure dans l'ordre du jour. Donc à dix-sept heures, nous auront une présentation sur ce point. Nous avons donc consacré trente minutes pour avoir une présentation de ce groupe ; cette présentation sera comme celle que nous avons reçue à Pékin par le groupe désireux de constituer le Groupe de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Registres de Marques, un groupe qui a été maintenant constitué si je comprends bien. Voilà, c'est ce que l'on fera à dix-sept heures.

Entre-temps, j'aimerais accomplir la chose suivante. Nous avons certains documents auxquels nous allons faire référence durant les prochains débats et le document, peut-être, le plus clair ou celui qui résume bien toutes les informations, c'est celui des considérations du NGPC sur le Communiqué de Pékin, daté le 3 juillet 2013, un tableau de bord complet. Vous pouvez donc constater qu'entre Pékin et cette réunion, nous avons élaboré des tableaux de bord provenant du comité du programme des gTLDs. Et donc, sur la base d'une réunion récente et des résolutions et des décisions issues du conseil du GAC, ce tableau de bord complet a été constitué. Voilà où nous en sommes par rapport aux réponses à ce communiqué du GAC, y compris l'annexe 1. J'espère donc que ce document pourra être un outil intéressant pour que nous puissions tous savoir où nous en sommes par rapport à ces considérations du comité sur le problème des gTLDs en ce qui concerne le communiqué du GAC.

Nous avons récemment distribué un document provenant du conseil d'administration du programme du nouveau gTLD intitulé « Questions et inquiétudes par rapport à des fragments de l'avis sur les sauvegardes du GAC ». Le document se focalise sur la catégorie 1 qui se rapporte également à ce que l'on appelle la catégorie 2.1 de l'annexe du Communiqué de Pékin. Le comité y a identifié certaines inquiétudes et certaines questions restées en suspens.

Ce document donc est censé nous donner davantage d'informations, plus d'indications, pour que demain à dix heures du matin, lorsque

nous aurons notre réunion avec eux, nous puissions nous pencher sur les questions en suspens provenant du document que nous avons élaboré à Pékin.

D'autre part, nous avons le point concernant la mise en œuvre de la protection des sigles des organisations intergouvernementales et comment nous pouvons répondre aux inquiétudes qui ont été soulevées par les IGOs suite aux questions du conseil d'administration également. Cela afin que nous puissions mettre en place des orientations à partir de la lettre du 3 juin du comité des gTLDs, signée par le président du conseil. La première section de cette lettre est intitulée « Protections initiales pour la protection des IGOs », et met à jour le GAC sur certaines décisions qui ont été prises ; et il y a aussi certaines questions et certaines inquiétudes qu'ils nous adressent ainsi qu'à la coalition des IGOs par rapport à cette question.

Donc voilà les points clés qui nous restent à aborder mais je m'attends à ce que les collègues présents dans la salle en identifient d'autres que nous pourrions aborder et sur lesquels le GAC pourrait se pencher en ce qui concerne le tableau de bord.

Donc à ce stade, j'aimerais savoir s'il y a des commentaires de nos collègues par rapport à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui et vos réflexions par rapport à l'ordre du jour de demain matin dimanche pour notre échange avec le comité des programmes des nouveaux gTLDs. La Chine, s'il vous plaît?

CHINE: Je n'ai aucune question.

HEATHER DRYDEN: Désolée, je ne peux pas voir qui a levé la main. Le Pérou?

PEROU: Très bien. Merci, Madame la Présidente. Le Pérou prend la parole au nom d'un nombre important de pays concernés par l'application des noms géographiques en général, et en particulier par rapport à la demande à la candidature de point Amazon. Nous voulons demander aux membres du GAC de soutenir notre position. Toutefois, permettez-moi de saluer nos collègues ici présents et d'exprimer notre reconnaissance au gouvernement de l'Afrique du Sud pour nous avoir accueillis.

Cette déclaration est présentée par l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil, le Chili et le Pérou avec le soutien de tous les pays de la zone de l'Amazonie. Elle se lit comme il suit :

Nous reconnaissons que les principes du GAC concernant les nouveaux gTLDs adoptés en 2007 établissent clairement que les principes ne devront pas porter atteinte à l'application du principe de souveraineté nationale. Par ailleurs, nous voulons souligner l'importance de l'intérêt public dans la mesure où il est un élément clé stabilisant qui permet de soutenir le modèle multipartite, et en dernier ressort la légitimité de l'administration de l'ICANN.

En ce sens, ce modèle devrait envisager des mécanismes pertinents pour garantir une représentation adéquate des gouvernements et de leurs communautés en ce qui concerne les questions de la politique publique dans le cadre de l'ICANN. Il est fondamental que les gouvernements puissent se doter de l'instance adéquate qui fait que leurs opinions soient effectivement considérées, notamment dans la teneur d'un appel ouvert sans précédent par rapport à des candidatures qui posent des soucis autant aux gouvernements qu'aux candidats, et qui génèrent des conflits avec les règles du système et qui établiront un précédent et une référence pour les opérations futures.

Dans le contexte des dernières applications correspondantes au nouveau gTLD, il y a plusieurs chaînes de caractères qui ont donné lieu aux inquiétudes de différents pays ; c'est le cas du Pérou, du Brésil et des pays de la région de l'Amazonie par rapport à la candidature de point Amazon par la société Amazon, Inc. c'était le cas jusqu'à il y a très peu de temps pour l'Argentine et le Chili par rapport à point Patagonie.

Depuis le début de ce processus, nos pays ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à cela et ils ont intervenu au sein du GAC en présentant plusieurs documents se référant au contexte et à la base de leurs inquiétudes au niveau international et régional, y compris les alertes précoces et une demande d'avis du GAC.

Des faits divers enregistrés dans différents documents historiographiques, littéraires et officiels au fil des années, y compris les déclarations régionales officielles récentes, ont été présentés et expliqués par chaque pays directement au GAC et aux candidats, et cela à partir d'un processus de participation active avec les parties

intéressées qui nous a permis d'expliquer les fondements de notre demande de retrait de ces candidatures.

Cette position est adoptée, par exemple, par la quatrième Conférence Ministérielle de l'Amérique Latine et des Caraïbes sur la Société de l'Information, l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne, le Comité de Pilotage Internet brésilien, le Congrès National du Brésil et la société civile du Brésil entre autres, ainsi que par la commission péruvienne sur les peuples autochtones et d'autres représentants de la société civile du Pérou.

Les principes de 2007 établissent que les valeurs clés de l'ICANN indiquent que l'organisation, tout en restant ancrée dans le secteur privé, reconnaît que les autorités publiques et les gouvernements sont responsables de la politique publique, et qu'elle devrait prendre en compte les recommandations des autorités publiques et des gouvernements.

Ces principes font référence également à la clause concernant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans le sens où les nouveaux gTLDs doivent respecter les sensibilités relatives aux conditions qui ont une ampleur géographique, nationale, culturelle et religieuse.

Ces principes établissent également que l'ICANN doit se conformer aux noms de pays, territoires ou lieux ainsi qu'aux langues régionales et aux descriptions de peuples par rapport à ce type de chaîne sauf dans le cas de l'approbation des gouvernements et des autorités publiques

concernées. Ainsi, les principes approuvés soutiennent clairement notre position en tant que gouvernements.

Nous comprenons que l'introduction, la délégation et l'exploitation de nouveaux gTLDs est un processus continu, et par conséquent, il doit être soumis à une évaluation, à une évolution et à des changements permanents pour pouvoir améliorer le programme.

Celles-ci étant les premières candidatures analysées, les décisions qui seront prises maintenant vont être pertinentes pour l'avenir et vont affecter d'autres candidatures futures, qui à leur tour pourraient potentiellement affecter tous les pays. En ce qui concerne ces candidatures, les gouvernements impliqués ont exprimé leurs sérieuses inquiétudes liées à l'intérêt public, notamment en ce qui concerne point Amazon qui correspond à un nom géographique et représente des territoires importants de certains de nos pays ; il y a des communautés concernées qui ont leur propre identité et leur culture directement connectée à ce nom. Cela doit être compris, au delà des spécificités, comme une question de principe.

Au cours de notre dernière réunion à Pékin, la plupart des gouvernements représentés au sein du GAC ont bien compris les inquiétudes légitimes que nous avons évoquées par rapport à l'utilisation de noms géographiques pour les nouveaux gTLDs. Nous croyons que cette nouvelle réunion du GAC est encore une occasion pour le GAC d'établir un mandat clair pour établir les principes actuels par rapport aux nouveaux gTLDs, en approuvant les propositions du GAC présentées par le Brésil et le Pérou au conseil d'administration de l'ICANN par rapport à l'adresse point Amazon afin de rejeter cette demande.

Nous soutenons notre engagement envers les principes du GAC adoptés en 2007 concernant les gTLDs, par rapport au fait qu'il faut une approbation préalable du pays concerné avant d'accepter le dépôt de nom de domaine géographique et nous encourageons l'ICANN à élaborer des critères clairs qui limitent l'utilisation de noms géographiques comme noms de domaines de premier niveau dans le prochain cycle de programmes de nouveaux gTLDs.

HEATHER DRYDEN:

Merci pour ce commentaire. Le GAC va aborder cette question dans son ordre du jour de mardi à dix heures trente, je crois. Je pense donc que vos commentaires seraient plutôt pertinents à ce moment-là en particulier. Un autre commentaire, Pérou ?

PEROU:

Très brièvement, j'aimerais dire que nous allons reprendre cette question à ce moment-là. Je voudrais rappeler également à mes collègues que cette déclaration a été déjà distribuée par le secrétariat et que vous devriez l'avoir dans vos comptes de courrier électronique.

HEATHER DRYDEN:

Merci de cette précision concernant les matériaux.

Pour le point de l'ordre du jour concernant les chaînes de caractères qui seront soumises à un examen plus poussé que nous avons décrit dans le Communiqué de Pékin, nous avons le matériel qui a été déjà publié et

qui a été déjà distribué et qui est disponible donc pour les collègues du GAC. Cela inclut des déclarations et des rapports des membres du GAC.

Donc si nous examinons la situation à partir de notre tableau de bord et où nous en sommes de façon générale, et si nous voyons les opinions par rapport à l'ordre du jour précisément en ce qui concerne l'échange avec le comité des nouveaux gTLD demain, avez vous des commentaires par exemple par rapport à si nous sommes d'accord sur le fait qu'il s'agit des points principaux à aborder avec le comité demain? Y a-t-il d'autres sujets que vous souhaitez aborder sur lesquels devrait se pencher le GAC?

Comme je vous ai dit, la plupart de l'avis a été accepté par le comité du conseil d'administration qui s'occupe des nouveaux gTLDs. Il reste certains éléments de ce communiqué qui doit encore recevoir une réponse et que nous allons discuter avec le comité des nouveaux gTLDs demain. Je vois que la Suisse et l'Australie demandent la parole.

SUISSE: Merci, Madame la Présidente.

Le point que j'aimerais soulever dans le cas du GAC c'est que, dans la réunion de Pékin -non pas dans la partie des sauvegardes mais plutôt dans la partie concernant les conseils généraux pour les nouveaux gTLDs, il y a un texte de soutien des communautés par rapport aux candidatures. Ce texte dit essentiellement la chose suivante: pour les cas où une communauté a déjà exprimé une opinion collective et claire, positive ou négative, par rapport à une certaine candidature, l'ICANN doit en tenir compte. Et

l'ICANN donc a répondu en se référant au processus d'évaluation communautaire et au processus d'objection à ces propositions.

L'idée du texte est que cela doit être appliqué également au cas où il n'y a pas eu d'objection ou de demande de la part de la communauté parce que certaines collectivités ne sont pas au courant de ces procédures ou bien n'ont pas été conseillées de les utiliser car elles sont compliquées ou pour d'autres raisons. Il y a beaucoup de commentaires que nous avons reçus pendant les derniers mois de la part de plusieurs communautés disant qu'elles n'ont pas utilisé ces procédures, bien qu'elles l'aient voulu. L'idée de ce texte est de sensibiliser envers cette problématique l'ICANN et le conseil d'administration. Il faudrait donc en parler avec le comité des nouveaux gTLDs ; nous ne visons pas les structures existantes mais plutôt [inaudible] ce qui est plus fondamental.

HEATHER DRYDEN:

Merci, la Suisse.

En ce qui concerne la compréhension du but de cet avis du GAC, je pense qu'il y a eu plusieurs façons de le voir. Ce qu'il faudrait faire au sein du GAC est de discuter pour savoir s'il y a un accord pour clarifier selon le cadre que vous proposez.

Je ne suis pas très sûre que nous pouvons le faire, alors consacrons un petit peu de temps à la discussion de ce sujet afin de pouvoir l'aborder dans notre échange avec le conseil d'administration mardi et ensuite

nous concentrer sur l'ordre de jour actuel du comité des nouveaux gTLDs.

Donc il est nécessaire de poursuivre ces discussions au sein du GAC pour identifier l'intention que nous avons voulue lorsque nous avons donné cet avis qui a été accepté par le conseil d'administration et par le comité du nouveau gTLD en particulier, et commenter dessus. Bien sûr, nous pouvons profiter de cette réunion du mardi avec le conseil d'administration pour approfondir cette question. Donc prenons soigneusement note de cette question et traitons-la de cette manière.

Très bien. Australie, États-Unis et puis Allemagne.

AUSTRALIE:

Merci, Madame la Présidente. J'ai quelques commentaires par rapport à l'ordre du jour. Le premier concerne ces questions que le conseil d'administration ou le Comité du Programme des Nouveaux gTLDs nous ont envoyées pour aider à structurer la discussion.

Ceux qui ont pu lire ce document qui vient d'être reçu aujourd'hui, vont s'apercevoir qu'il est assez détaillé. Il serait peut-être intéressant de focaliser notre discussion avec le comité sur le fait qu'il devrait y avoir un terrain d'entente possible. Ils se sont concentrés sur les moindres détails en ce qui concerne la formulation de certaines phrases en particulier et de diverses questions ; ils sont rentrés dans pas mal de détails. Cependant, je n'ai pas eu l'impression qu'ils ont traité les zones où il n'y a peut-être pas d'interrogations et où il existe potentiellement une sorte d'accord provisoire. J'aimerais donc savoir s'il y a des zones

d'accord que nous pourrions faire ressortir pour construire dessus au lieu de s'approfondir dans certains sujets détaillés où nous allons nous perdre, pour ainsi dire.

Le deuxième point, bien que je ne croie pas que cela ait été soulevé directement par le comité, je pense que, peut-être, quand nous parlerons avec eux encore, nous pourrions aborder la question des gTLD à usage exclusif. La réponse du conseil d'administration semblerait indiquer qu'il a accepté en partie notre avis, mais qu'un dialogue manque encore par rapport au reste. Il est mentionné dans le tableau de bord qu'ils chercheront à obtenir des précisions par rapport à l'accès exclusif au registre. Donc il serait important d'être préparé pour aborder cette question bien que la manière dont elle est formulée n'indique pas exactement quelles parties ils aimeraient éclaircir.

Il y a plusieurs composantes dans l'avis du GAC en termes de chaîne de caractères génériques et ce que cela pourrait représenter du point de vue de l'intérêt public et ainsi de suite. La réponse des tableaux de bord semble signaler que le conseil recherchera des précisions dans ce sens à un certain moment.

Un troisième élément que je pense qu'il faudrait aborder, ce n'est pas de savoir si le conseil a accepté notre avis, mais potentiellement là où il peut y avoir encore des doutes ; c'est par rapport à l'utilisation des singuliers et des pluriels que nous avons demandé au conseil de reconsidérer. Le conseil l'a fait et ils ont estimé que leur réponse/réaction initiale était la bonne.

J'aimerais savoir si d'autres collègues ici au GAC sont aussi convaincus par rapport à cela que l'est le conseil d'administration.

De mon point de vue, cela semble encore poser des difficultés de la simple perspective du bon sens.

Je comprends qu'il y a un groupe d'experts qui se sont proposés pour évaluer la possibilité de confusion et ainsi de suite. Pourtant, du point de vue de l'utilisateur, je trouve difficile de croire que cela ne prêterait pas à confusion ; qu'il y aura une chaîne et puis une chaîne de caractères en pluriel avec un S à la fin, et que l'utilisateur va pouvoir faire la différence.

Il y a d'autres points et d'autres aspects par rapport à ces questions. Dans la deuxième série, il semble acceptable de soumettre des candidatures pour les pluriels ; qu'est-ce qui empêcherait les candidats dans l'avenir de demander des pluriels de gTLDs réussis que vous pourrez voir dans la prochaine série des versions en pluriel, juste pour tirer parti de leur commercialisation et de leur succès?

Je voulais partager mes inquiétudes concernant la confusion du consommateur avec les singuliers et les pluriels et je suis curieux de voir si d'autres membres les partagent.

HEATHER DRYDEN:

Merci pour ces commentaires, Australie.

Donc votre première proposition consisterait à concentrer nos efforts et notre approche sur les questions qui ont été soulevées dans le document que nous avons reçu. Il s'agit, je trouve, d'une question

d'ordre pratique. Nous allons donc densifier nos efforts pour identifier les points sur lesquels nous sommes d'accord avec eux comme un moyen d'avancer dans l'examen des sujets en suspens et en ce qui concerne les gTLDs à usage exclusif, notamment dans la manière avec laquelle ce processus sera géré. Je pense qu'il est intéressant pour nous de bien comprendre ce que sera ce processus. Je prends note donc de ce point.

En ce qui concerne les singuliers et les pluriels, je vais mettre ce point sur la même liste que la question qui a été évoquée par la Suisse au sujet du soutien de la communauté. Cela nous permettra de poursuivre des discussions avec le GAC suite à nos échanges avec le comité demain matin. Et puis si nous voulons aborder cela dans notre réunion avec le conseil d'administration, nous pourrions le faire également après avoir entendu de nos collègues du GAC et un examen plus approfondi. Encore une fois, cela va nous permettre de nous focaliser sur les catégories des avis de sauvegardes qui sont encore en suspens et aussi sur la question des organisations intergouvernementales internationales, les IGOs.

Très bien, nous avons donc un deuxième ordre du jour parallèle qui se forme et que nous discuterons plus tard au GAC.

Les États-Unis, s'il vous plait.

ETATS UNIS :

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je pense que ce qu'il serait utile d'évoquer, j'espère que vous serez d'accord avec moi, c'est la question concernant le fait que le

conseil d'administration, le comité du programme du nouveau gTLD a été étonnamment réceptif par rapport au GAC. Je pense que cette approche de suivre le tableau de bord et de revenir au GAC suite à des réunions réussies est une méthodologie qui a porté des fruits positifs et qui a été extrêmement utile pour nous aider à reconnaître leur manière de penser.

Je pense que nous devons aussi beaucoup de gratitude à l'ensemble de la communauté pour avoir été si réceptive au Communiqué de Pékin du GAC. Les candidats ont clairement vite réagi au Communiqué de Pékin ; je suis certain que d'autres membres concernés dans la communauté ont aussi fait autant.

Il est donc convenable de noter que la communauté a été incroyablement réceptive au Communiqué de Pékin.

Nous avons suivi tous les messages du conseil d'administration en réponse au GAC. Nous n'avons malheureusement reçu cette dernière communication qu'aujourd'hui même, et j'ai donc eu plusieurs questions tout comme Peter, de l'Australie. Dans certains cas, je ne comprends pas très bien ce que le conseil d'administration demande du GAC. Peut-être qu'ils pensent que pour ce tour là, tout est Fair Play. Peut-être qu'ils trouvent que notre communication adressée à eux dans le Communiqué de Pékin n'a pas été très claire. Mais quand ils ont cette liste de comparaison de certains termes génériques et de secteurs fortement réglementés, je ne comprends pas très clairement ce qu'ils nous demandent de faire ; de vérifier si un secteur ou une chaîne de caractères représente un secteur réglementé ou pas.

Nous pourrions donc essayer de donner un cadre à certaines questions. Je ne sais pas si mes collègues partagent mes hésitations ou mes questions ni ne comprennent clairement ce que le conseil nous demande de faire.

J'ai en quelque sorte attiré –des germes de plusieurs vols que j'ai dû prendre, alors excusez-moi.

Ils disent également que nous n'avons pas de base fondée sur des principes pour distinguer entre certaines catégories de chaînes et de caractères. Bien que je ne m'oppose pas à cela mais je ne suis pas très sûr non plus de ce que l'on nous demande de faire.

Vos suggestions sur la manière d'aborder ce sujet sont les bienvenues puisque notre objectif commun est sans doute d'avancer dans la liste le plus tôt possible.

Puisque nous n'avons pas encore fait la connaissance du nouveau comité des gTLD, je ne voulais que faire un petit commentaire. Mais pour ce qui est de la question des IGOs, je voudrais souligner que cela pourrait nous éloigner du message principal de la téléconférence que nous avons tenue avec les membres du conseil d'administration et qui fut extrêmement utile. Donc, en premier lieu, une reconnaissance à votre travail Madame la Présidente d'avoir organisé cet échange et de vous être assurée qu'il ait eu lieu.

Je comprends bien aussi que la déclaration du conseil démontre qu'il a accepté notre avis en théorie, et qu'il l'a accepté concrètement pour ce

qui est des noms des IGOs, mais là où il reste encore du travail à faire c'est vis-à-vis des acronymes des IGOs.

Je ne les ai pas entendus dire qu'ils refusent de protéger les acronymes mais plutôt qu'il fallait s'engager davantage ; voilà un aspect positif.

Si je comprends bien, et j'espère que mes collègues qui étaient présents durant la téléconférence partageront leurs impressions aussi, la question principale qu'ils veulent poursuivre avec nous c'est quel processus nous suivrons pour faire la révision des sigles qui sont, et peuvent être, légitimement utilisés par des tierces parties.

Si vous vous rappelez tous la coalition des IGOs, ils ont travaillé dur. Ils ont développé et proposé une approche qui fut diffusée autour de la liste du GAC et transmise au conseil d'administration. Je crois que ce que je vais dire est correct, et vous pouvez me corriger si je me trompe, mais ma prise sur l'appel du 3 juillet, c'est qu'il y a eu des hésitations de la part du conseil d'administration par rapport au processus proposé qui fait que les IGOs soient le juge et le jury qui décide si une troisième entité a le droit d'utiliser un certain acronyme. Et je crois qu'il s'agit là d'un point central du problème mais qu'il doit cependant y avoir une solution ; Nous supprimons le pouvoir des IGOs d'être le juge et le jury et nous insistons sur une approche plus neutre, peut-être une variante de la fonction de notification du Bureau Central des Marques. Quelque chose de ce genre pourrait fournir une plate-forme différente, si vous me permettez d'utiliser l'Organisation Mondiale de la Santé pour exemple, son acronyme est WHO. L'organisation Mondiale de la Santé pourrait obtenir une notification si l'utilisation d'une tierce partie de l'acronyme « WHO » en Anglais est légitime et n'a rien à voir avec le

secteur de la santé. Il me semble que l'Organisation Mondiale de la Santé trouvera légitime cette utilisation. Ce n'est qu'un exemple.

Il faudrait trouver une manière plus rationalisée, plus neutre et uniforme pour aborder cela lorsque les IGOs ne le font pas ; Je pense qu'au contraire, ils essaient d'être utiles. C'est probablement leur intention. Il faut apprécier leur sensibilité sur cette question.

Je voulais tout simplement présenter cette possibilité. J'espère que vous partagerez ma vision sinon il serait préférable de traiter la question avant la prochaine réunion avec le conseil d'administration. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci, les États-Unis.

Je crois que vous avez identifié quelques problèmes par rapport au document, qu'il serait utile de traiter lors de la réunion avec le comité des nouveaux gTLDs.

En ce qui concerne les IGOs et les acronymes des IGOs, WIPO est aussi préparé pour faire des commentaires à ce sujet dans le cadre de notre session de cet après-midi. Je vais leur passer la parole tout de suite pour nous fournir quelques données.

Je pense qu'en réalité le point crucial du problème ainsi que vous le présentez est de comprendre où nous en sommes.

J'espère qu'ensuite nous pourrons présenter cela au comité du gTLD et leur demander de le confirmer ou de clarifier en précisant la nature du problème?

J'ai l'Allemagne qui a demandé la parole et puis après, le Royaume-Uni, et par la suite je vais demander à la commission de l'Union Européenne de prendre la parole. Ensuite, c'est le tour de WIPO de contribuer avec des commentaires sur la question des acronymes des IGOs.

L'Allemagne, allez-y s'il vous plait.

ALLEMAGNE:

Je voulais parler des positions présentées par les autres collègues.

Tout d'abord, je tiens à soutenir la position américaine qui remet en cause ce que le conseil d'administration attend de nous par rapport aux questions de sauvegarde.

J'ai également quelques doutes ; la question est de savoir qu'espère l'ICANN que sera le rôle du GAC par rapport à cet aspect. Il serait intéressant d'entendre plus à ce sujet et de discuter la question plus en profondeur.

Deuxièmement, il faut parler du soutien de la communauté telle que le disait la Suisse. Je tiens à soutenir cette idée et je crois qu'on a reçu un conseil là-dessus.

J'ai également la sensation que ça n'a pas été adéquatement répondu, par conséquent, je crois qu'il est nécessaire d'améliorer nos questions

et peut-être de les réitérer de sorte que les questions reçues soient exactement la réponse attendue ; il faudra en discuter au sein du GAC.

Puis il y a la question de la similarité des chaînes de caractères reliée à la question de singulier et de pluriel ; je voudrais demander au conseil de l'ICANN s'ils ont utilisé le même système pour identifier les similitudes des chaînes de caractères comme avec les ccTLDs, les IDNs et pour les nouveaux processus gTLD ou si ce n'est pas le même système qui a été utilisé avec les ccTLDs et IDNs.

En réalité j'ai l'impression, c'est une impression et ce n'est pas une notion concrète, que les règles par rapport aux ccTLDs et aux IDNs sont plutôt strictes et ne permettent aucun changement sans violer les tests de similarité des chaînes ; pour le gTLD c'est tout à fait le contraire. Il semblerait qu'il y a beaucoup de possibilités, même si elles semblent être similaires ; comme par exemple le singulier et le pluriel. Je ne sais pas si on utilise les mêmes algorithmes, sinon je crois que voici une question que le GAC peut présenter et interroger là-dessus.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Allemagne ; ceci confirme donc le chemin à suivre et comment il faut préparer notre ordre du jour pour organiser les discussions du reste de la semaine.

Royaume Uni, s'il vous plait.

ROYAUME-UNI:

Deux angoisses. Tout d'abord, comme l'ont fait les différents collègues, j'ai eu des consultations avec les autorités pertinentes telles que nos autorités de contrôle et de réglementation, la semaine dernière. Il est dommage que je n'avais pas encore ces questions à poser ou à présenter. Et si les questions qui se trouvent dans le document requièrent de reparler avec les responsables de la régulation et nos régulateurs, cela va prendre un certain temps. Dans ce cas, j'espère que le conseil d'administration prendra cela en considération. Nous avons déjà fait ce point auparavant.

Une autre question qui provoque mon anxiété, c'est qu'on risque de s'enliser dans les détails de la mise en œuvre de sauvegardes, tel que l'Allemagne a signalé ; il faut être conscient de notre rôle, en matière de prestation de conseil de haut niveau et de conseil que nous considérons pertinents ou appropriés, en disant à l'ICANN que la mise en œuvre est son propre travail, mais que le GAC n'est pas en mesure d'assister dans la mise en œuvre.

De plus, je veux dire que je soutiens la Suisse en ce qui concerne les membres de la communauté tel que cela a été discuté à Pékin. Cela n'a rien à voir avec les candidats communautaires, mais il s'agit des candidatures qui ont été prouvées être représentatives de différentes communautés. J'ai peur que le conseil d'administration n'a pas bien compris l'avis, il faudrait continuer à en discuter comme vous l'avez suggéré.

Pour ce qui est des acronymes des IGOs, la proposition des États-Unis est correcte à mon avis ; il s'agit d'une question délicate, [inaudible] il y a plus de 200 organisations intergouvernementales qui ont des

acronymes populaires dans le sens que c'est des acronymes qui sont utilisés par d'autres intérêts commerciaux très populaires ou des intérêts privés, quelques uns étant même des mots et des noms. Je crois qu'il faudrait adopter une approche plus neutre et à mon avis, les IGOs seraient favorables à mettre en œuvre une telle approche plus considérée.

HEATHER DRYDEN: Merci, le Royaume-Uni. Maintenant la Commission Européenne prendra la parole.

COMMISSION EUROPEENNE: Le représentant du Royaume Uni au GAC a en fait délivré une partie du message que je voulais communiquer par cette intervention. Nous voudrions réitérer que puisque le conseil d'administration a donné sa réponse seulement le 2 juillet, la Commission Européenne a eu très peu de temps pour faire des consultations internes et vous savez bien que on est une grande institution. Donc, pour le moment, nous devons nous entretenir avec le conseil d'administration ; il y aura beaucoup de questions à discuter et nous aimerions reporter les décisions importantes à la réunion de Buenos Aires. Nous avons aussi remarqué que la réponse du comité du nouveau gTLD et les questions soulevées par le GAC au conseil nous forcent à suivre la voie des mises en œuvre.

HEATHER DRYDEN: Merci, maintenant c'est WIPO qui va parler des acronymes.

WIPO:

Merci Madame la Présidente, bonjour à tous les membres du GAC. J'appartiens au WIPO et je m'appelle Gerry Tang ; je suis présent avec mon collègue Sam Paltridge qui m'accompagne de l'OECD et nous apprécions grandement l'occasion de parler au nom de la coalition des IGOs qui comprend à savoir plus de 40 IGOs plus 15 autres agences des Nations-Unies telles que l'UNICEF, représentant un large éventail d'intérêts publics essentiels et qui ont été créées par et sont responsables devant les états qui y sont représentés.

Les communiqués de Toronto et de Pékin reconnaissent et approuvent un vif intérêt du public pour la protection des noms et des acronymes des IGOs au premier niveau ainsi qu'au deuxième niveau des noms de domaine. Sur cette base, le GAC et les IGOs s'activent à travailler ensemble pour identifier une liste d'IGO dont les noms et les acronymes doivent être protégés.

Depuis lors, le conseil d'administration de l'ICANN a reconnu qu'il reste encore à mettre en œuvre cette protection et, en ce sens, le conseil a identifié trois points.

Tout d'abord, les langues dans lesquelles il faut protéger les noms et les acronymes des IGOs. Deuxièmement, le futur mécanisme de révision de la liste. Et troisièmement, la manière de gérer les acronymes pour lesquels il pourrait y avoir différentes réclamations. Les IGOs ont répondu et fourni des propositions pour chacun de ces points ; et elles se sont convenues que les noms et les acronymes seront protégés dans uniquement deux langues et non pas dans les six langues des Nations

unies et que la liste doit être régulièrement révisée, soit avant la délégation de domaines dans une nouvelle série de gTLD ou bien avant la série régulière tous les trois ans, choisissant celle qui a la date la plus rapprochée.

Et pour finir, les IGOs ont convenu que lorsque l'on souhaite enregistrer un nom de domaine qui correspond au nom ou à l'acronyme d'une IGO, cela doit être fait de sorte à ce que ceci garantisse la bonne foi et évite tout acte malhonnête ou illicite qui porterait préjudice au public avec toutes sortes de connexions avec l'IGO. Si l'IGO et l'utilisateur entrent en conflit au sujet d'un nom de domaine proposé, ce différend serait certainement en mesure d'être revu.

Ce mécanisme proposé par les IGOs, financés publiquement par vos états, est viable, flexible et vitalemement rentable. Ceci dit, les IGOs demeurent flexibles comme toujours et prêtes à s'engager dans des discussions de bonne foi avec le GAC et le conseil d'administration sur le fonctionnement de ce mécanisme. Il convient toutefois de tenir compte que l'objectif de ces discussions est la mise en place d'un système de protection des noms et des acronymes, notamment les acronymes qui sont les identificateurs par lesquels les IGOs sont vastement identifiées pour éviter l'abus. Merci de l'occasion que vous m'avez donnée pour présenter ces idées.

HEATHER DRYDEN:

Merci de vos commentaires. Je ne vois plus de demandes de parole en ce moment ; pardon, les Pays-Bas.

PAYS-BAS:

Merci, Heather. Comme vous avez demandé des questions à traiter aussi dans les sauvegardes et dans les autres sections, je voudrais faire une déclaration au nom du registre point Amsterdam qui dit essentiellement qu'ils ne seront pas en mesure de signer un contrat de registre parce que cela représente la violation de la législation de protection de données, mais qu'il y a cependant des possibilités de mesures correctives et je crois que le groupe géo va traiter encore une fois la question parce que ce n'est pas seulement le problème de point Amsterdam. Il y a beaucoup de registres qui ont des problèmes pour signer l'accord de registre actuel convenu ; cependant, il y a des mécanismes de correction possibles mais cette possibilité n'est pas utile pour point Amsterdam, à savoir une autorité publique, parce que ça violerait la législation nationale . La même signature du contrat serait une violation à ces lois. Je veux présenter cela maintenant et aussi pendant la session de demain.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup d'avoir présenté la question. Il va y avoir une présentation du groupe des TLDs géographiques ; je ne sais pas s'ils vont aborder cette question mais ils le pourraient. Cela nous donnera l'occasion de les entendre, de réfléchir davantage et par la suite de savoir si on peut en parler demain ou l'inclure dans cet autre sous-ensemble de questions à traiter, la liste des questions à traiter que nous créons au sein du GAC. Il faudra penser comment on pourrait traiter la question ; mais je crois que c'est la question d'un RAA, non?

PAYS-BAS: On parle d'un problème avec l'accord du registre.

HEATHER DRYDEN: Ok, de registre. Merci. Je vais prendre note du titre approprié, les accords de registre.

Maintenant, la Belgique demande la parole et puis après, je vais clore la liste d'orateurs pour pouvoir recevoir la présentation du groupe de gTLD.

BELGIQUE: Je voulais juste prendre la parole pour exprimer notre soutien aux positions de l'Allemagne et de la Suisse concernant les questions des communautés. Nous avons le soutien des communautés à cet égard, même quand elles n'ont pas été approuvées. Nous soutenons également la position du Royaume-Uni concernant la nécessité de définir plus précisément quels conseils devraient sortir du GAC vu que nous ne sommes pas en mesure de contrôler la mise en œuvre des sauvegardes prévues à ce titre. Et enfin, dernier point, nous souhaiterions que soit abordée la question de l'importance du soutien des autorités politiques dans le cadre des demandes géographiques, donc l'importance d'obtenir le soutien des autorités locales lorsqu'on a des demandes de noms de domaines géographiques., Je vous remercie.

HEATHER DRYDEN:

Merci, la Belgique.

Nous allons donc continuer ces échanges demain matin à 9:00. je vois donc que nous pouvons confirmer que nous avons une discussion prévue et que nous avons un ordre du jour pour l'échange de demain, un ordre du jour qui est approuvé avec le comité des nouveau gTLDs pour parler de la catégorie 1 des sauvegardes, ainsi que des points et des plans liés aux noms génériques et de la protection des acronymes des organisations intergouvernementales. En outre, nous avons identifié d'autres questions que nous devons discuter plus profondément au sein du GAC. Nous pourrions les aborder demain matin si on a le temps. Sinon, on va trouver le temps pour pouvoir approfondir notre discussion par rapport à l'avis que nous avons formulé en ce qui concerne les candidatures communautaires ainsi que sur la question du singulier et du pluriel d'une même chaîne de caractères ; Notre avis a été accepté là où nous avons demandé au conseil d'administration de se pencher sur cette question. Juste pour être claire, ils sont arrivés à une décision. Il y avait une résolution par rapport à cela qui dit qu'ils ne feraient rien en particulier pour modifier le guide ou régler spécifiquement cette question. Maintenant, il est proposé que le GAC se penche une fois de plus sur cette question pour offrir ses conseils et ses observations . Nous avons donc ce point dans notre ordre du jour ainsi que la question des accords de ces registres, notamment dans le cas où un candidat peut avoir un conflit potentiel avec les lois nationales et comment cela sera traité sur la base de la façon dont les accords de registres seront actuellement formulés.

Nous allons donc continuer ainsi demain matin à 9:00, avant de nous réunir avec le comité des nouveaux gTLDs. Je voudrais vérifier tout juste que les représentants du groupe de gTLDs sont ici présents, très bien, donc nous allons passer à la présentation suivante.

DIRK KRISCHENOWSKI:

Bonjour, je m'appelle Dirk Krischenowski. Je suis directeur général et fondateur de point Berlin, l'initiative du nom de domaine du premier niveau de Berlin, et je suis ici pour vous parler au nom du groupe de Geo Tlds. J'aimerais donc remercier Heather et les membres du GAC pour cette invitation qui m'a été adressée pour faire cette présentation. Merci de cette occasion d'aborder ces questions avec vous. Certains points ont été déjà abordés, nous avons des commentaires supplémentaires dans les diapositives suivantes.

Passons à la diapo suivante. Les diapositives indiquent qui nous sommes tout ce qui concerne les inquiétudes par rapport aux accords de registre, nos exigences PM et la constitution du regroupement de gTLD géographique de premier niveau. Sur la diapo, c'est vraiment écrit très petit mais cela nous donne un panorama général de toutes les candidatures de TLD que nous avons pu voir dans cette série. Nous pouvons constater d'où vient le statut de ces candidatures, de toutes les régions de l'ICANN. Là, nous avons des candidatures de noms géographiques de premier niveau, et si nous passons à la diapo suivante, nous allons pouvoir aborder certains détails supplémentaires sur cette question. En tant que groupe de nom de domaine géographique du premier niveau, nous avons pensé qu'il fallait définir ces noms de gTLDs géographiques d'une façon plus étroite, plus stricte,

pour que tout le monde sache qui nous sommes. Il s'agit d'un nom géographique comme point Londres, point Paris, point Berlin, ainsi que des indicateurs géographiques ou des abréviations comme point Rio, point NYC ou des indications géographiques comme par exemple, point [inaudible] ou point irlandais ou point Catalogne et quelques autres.

Les noms géographiques de domaines de premier niveau nécessitent absolument le soutien documenté des gouvernements, et des autorités locales et pertinentes. Cela est un point très important. Notre troisième point important, c'est que le but d'un nouveau gTLD géographique consiste à identifier un nom géographique avec une origine géographique. Cela est extrêmement important car certains TLDs sont devenus des TLDs géographiques d'après ce qui a été déterminé par le Panel gTLD géographique.

En ce moment, nous avons 50 candidats de gTLD géographique sur le total de 76 noms de domaine géographique de premier niveau. C'est notre groupe. La diapositive suivante, s'il vous plaît.

Les inquiétudes par rapport à l'accord des registres. Cette diapositive reflète le débat qui a eu lieu cet après midi. Nous croyons que la plupart d'entre nous dans le domaine des noms de domaine géographique de premier niveau pensons que l'accord de registre l'emporte sur la législation nationale, spécialement en ce qui concerne les stratégies de rétention de données et de confidentialité, comme dans l'article 29 de l'Union Européenne, et nous voyons également qu'il y a la possibilité de problèmes qui se posent par rapport à la cohérence du système UDRP, et le système de règlement de litige au niveau local qu'ont plusieurs nouveaux noms de domaines au niveau local. Par processus de

règlement de litige local je veux dire non seulement ceux qui sont mis en œuvre en vertu de lois nationales, mais aussi par des noms géographiques de premier niveau eux-mêmes. Le système de règlement de différend local existe déjà dans certains ccTLDs.

Donc, avec un grand plaisir nous allons discuter ces points avec vous et nous aimerions que vous abordiez cette question en particulier auprès du conseil d'administration de l'ICANN et auprès du personnel de l'ICANN pour pouvoir obtenir des solutions lorsqu'on va rentrer dans la phase de négociations contractuelle et de signature des contrats avec l'ICANN. Encore une diapositive.

Il y a la discussion de RPM. C'est un point assez compliqué. La diapo n'est pas très claire à comprendre mais l'ICANN a dit qu'il ne devrait pas y avoir des phases d'enregistrement avant l'étape du Bureau Central de Marque Déposée ; En haut, vous voyez cette étape et puis vous voyez le service de revendication de marque. Ensuite, vient la disponibilité générale et si un nom de domaine géo, une ville ou un gouvernement local souhaite avoir une représentation locale ; l'ICANN dit que cette étape d'enregistrement limité peut avoir lieu avant qu'elle ne soit d'une disponibilité générale. Ce que cela veut dire pour les villes ? Passons à la diapositive suivante pour avoir un exemple. Prenons pour exemple hypothétique la ville de Paris qui souhaite entrer dans une phase gouvernementale locale, où la ville de Paris souhaite déposer métro point Paris ou police point Paris. Voilà la phase d'enregistrement local pour la ville de Paris.

Par la suite, on rentre dans la phase de pré- enregistrement dans le Bureau Central de Marque, et par la suite, on passera à l'étape de disponibilité générale.

Sur la diapo suivante, la proposition de l'ICANN montre que l'étape du Bureau Central de mMarque devrait avoir lieu en premier, c'est-à-dire que métro point Paris s'adresserait à une grande société comme métro AG et police point Paris passerait en police band que vous connaissez probablement tous, et les deux disparaîtraient avant que commence l'étape gouvernementale qui a lieu au niveau local. C'est là qu'apparaîtront des problèmes qu'il n'y a probablement aucune chance d'éviter.

La diapo suivante fait une synthèse de ces sujets. Dans une phase d'établissement de priorités, nous aimerions demander que les noms gouvernementaux réservés soient considéré avant la phase du Bureau Central de Marque, c'est-à-dire que les gouvernements locaux et probablement nationaux aient la possibilité de réserver leurs noms, ou de les enregistrer avant d'arriver à l'étape de pré-enregistrement du Bureau Central de Marque., Et donc la priorité devrait être accordée à ceux qui ont un lien avec un TLD géographique de premier niveau, par exemple avec Paris, avec Berlin, avec Barcelone et d'autres cités pareilles ; voila ce que nous demandons.

Et deuxièmement c'est qu'à l'heure actuelle, les conditions de RPM indiquent qu'il ne peut pas y avoir un nom en ligne, avant d'avoir fini la phase du Bureau Central de Marque. Nous considérons qu'il est essentiel pour les villes et les régions concernées qu'il y ait des acteurs clés dans ces enregistrements, le Zoo de la ville par exemple, ou le

marketing urbain de la ville ainsi que d'autres institutions publiques ; des organisations très connues au sein de la ville devraient avoir la possibilité de lancer leurs noms, avant d'arriver à cette phase du Bureau Central des Marques. Cela est un facteur clé pour la commercialisation d'un TLD. Imaginez que vous souhaitez commercialiser un TLD avant que la phase du Bureau Central des Marques soit finie, et que vous ne pouvez même pas commercialiser les TLDs d'une façon adéquate avec vos partenaires principaux.

La phase de lancement pourrait et même devrait être différente pour les candidats, par la suite, nous avons le regroupement qui correspond aux Geo TLDs, c'est-à-dire les TLDs géographiques. En ce moment, vous voyez un schéma de la GNSO, nous allons donc demander à ce qu'un regroupement soit créé dans le au sein du groupement de parties prenantes du registre. Ce groupe comporte 22 gTLDs tels que point com, point info, point org, [inaudible] point Asie et d'autres encore en plus du groupe d'intérêts candidat aux nouveaux gTLDs.

Entre autres, ce que nous demandons, nous allons voir sur la diapo suivante, c'est tout comme le regroupement des marques qui a été proposé par un grand nombre des candidats aux gTLDs de marque à Pékin ainsi que par les personnes qui veulent demander qu'il y ait un regroupement d'un TLD géographique de premier niveau, ce qui représente notre vision. Nous croyons donc que ce regroupement devrait exister comme le groupe de parties intéressées. Sur la dernière diapositive, nous avons une déclaration, une version préliminaire d'une déclaration par rapport à la mission de notre regroupement. Nous indiquons dans cette énoncé que ce groupe doit représenter la vision et

les intérêts des noms de domaine géographiques du premier niveau , promouvoir la coopération, le travail en réseau et le partage de connaissances entre les membres, les parties prenantes et au sein de l'ICANN ainsi que s'assurer que les politiques de l'ICANN sont cohérentes avec les intérêts vitaux des communautés locales et géographiques, et devraient donner des orientations aux futurs candidats pour les premiers niveaux géographiques.

Voilà ce que je voulais vous éclaircir pour vous. Moi et mes collègues de Paris et de l'Afrique, Cape Town, serons heureux de discuter encore ces points avec vous.

CHAIR DRYDEN:

Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions des membres du GAC par rapport aux inquiétudes qui ont été identifiées par les candidats des TLDs géographiques ? Je vois le Paraguay et le Portugal.

PARAGUAY:

Merci, je voudrais savoir si on peut avoir une copie de ces présentations?

DIRK KRISCHENOWSKI:

Oui, bien sur.

PORTUGAL:

Merci, je vais parler en portugais, parce que nous avons la traduction simultanée, je vous prie de mettre les écouteurs, [problème audio]. Je pourrais parler en anglais si vous voulez parce qu'il se fait un peu tard.

[Rires]

J'aimerais remercier le représentant du regroupement pour cette présentation, qui pour moi a été la présentation la plus importante de cet après midi. Je voudrais savoir pourquoi vous créez ce regroupement? Quelle est la raison qui vous a poussé à le faire? Pourquoi sentez-vous le besoin de vous regrouper? Serait-ce lié au fait que l'ICANN ne soutient pas vos intérêts?

DIRK KRISCHENOWSKI:

Je pense que nous sommes assez différents des autres candidats des nouveaux gTLDs, et cela en raison de notre nature. Nous avons tout le soutien des communautés locales concernées, ainsi que des gouvernements nationaux concernés. Ces questions locales n'affectent pas le reste du monde, mais il s'agit d'une communauté locale qui a présenté une candidature pour l'enregistrement de son nom et il y a un gouvernement local qui a un certain intérêt dans l'utilisation de son nom, et par rapport au fait que son nom figure dans la racine. Disons qu'il y a certains intérêts en jeu aussi. Les TLDs géographique sont similaires aux ccTLDs, mais s'inscrivent encore potentiellement dans le groupe de parties prenantes du registre car ils ont un contrat avec l'ICANN.

CHAIR DRYDEN: Merci. Les Pays-Bas.

PAYS-BAS: Nous pouvons saluer la constitution de ce nouveau regroupement, parce qu'un grand nombre des candidats aux gTLDs étaient des catalyseurs dans ce processus. Je pense que c'est vous de Berlin qui aviez beaucoup travaillé pour faire avancer les choses dans la bonne direction à l'ICANN ; cela a beaucoup contribué à l'avancement dans ce processus.

Un point que je voudrais que vous exprimez d'avantage, c'est par rapport aux problèmes de l'accord du registre, que j'ai entendu par deux candidats de mon pays, point police et point Amsterdam. Je cherche un petit peu à savoir quel problème cela vous pose dans la pratique ? Vous avez évoqué [inaudible] et la confidentialité comme étant un problème potentiel lié à ces accords de registres.

DIRK KRISCHENOWSKI: Je pense qu'effectivement, en ce qui concerne la mise en œuvre pratique de ces accords dans le WHOIS, le contrat d'ICANN nous demande de publier toutes les données WHOIS, inclus le numéro de fax, le téléphone, l'adresse électronique ; cela n'est pas en conflit avec les lois de l'union Européenne, avec l'Allemagne, les Pays-Bas ou les états membres. Tous ces pays ont des systèmes différents, mais aucun n'a l'ICANN complet publié pour les registrants. Cela nous amène à la question de savoir quel serait le premier procès qui pourrait avoir lieu

au niveau de la confidentialité dès que nous publierons ces données. Nous ne voulons justement pas arriver à ce qu'il y ait des procès légaux le jour où on signera ou bien qu'on aura les premières entrées WHOIS en ligne.

CHAIR DRYDEN:

Merci.

Est ce que vous envisagez des solutions spécifiques à ces problèmes en ce qui concerne les accords de registre ?

Je pense qu'on a évoqué une question similaire lorsqu'on a abordé la question de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrements plus tôt. Il a fallu reconnaître que des conflits peuvent apparaître par rapport aux lois nationales, c'est-à-dire que ce n'est pas une question nouvelle. Si vous pouvez approfondir par rapport à cette question.

DIRK KRISCHENOWSK:

Cela reste effectivement un point très important, les premiers noms de domaines du premier niveau géographique seront probablement en ligne dans quelques mois. Nous voudrions que vous, le GAC, abordiez cette question. Nous avons aussi abordé cette question avec l'ICANN, mais nous voudrions trouver une solution avec laquelle nous soyons à l'aise dans notre situation particulière en ce qui concerne les lois nationales aussi bien que les lois de l'Union Européenne et toutes autres législations qui soient.

le soutien de la ville de Rome. Donc je suis surpris de savoir que le nom continue d'y figurer et que le candidat n'a pas renoncé à sa candidature ou n'a pas retiré sa candidature.

Quoi qu'il en soit, je voudrais savoir si vous avez contacté les 76 candidats, juste pour partager les problèmes avec votre organisation.

DIRK KRISCHENOWSKI:

Oui, nous avons contacté tous les candidats aux gTLDs géographiques pour se joindre à notre groupe. En ce moment, il ya 92 personnes sur notre liste de distribution depuis la réunion de Toronto, donc assez longtemps. Nous avons organisé et tenu des réunions entre ces conférences ; la dernière réunion a eu lieu il ya eu deux semaines à Londres, avec plus de 40 participants venus de la plupart des pays du monde.

Nous avons donc de bons contacts et nous avons informé ces candidats par rapport à la formation des regroupements et tout ce qui a rapport aux noms de domaines géographiques de premier niveau pour avoir un processus juste, transparent et ouvert.

En ce qui concerne certaines des TLDs géographiques qui n'ont pas une lettre du soutien, peut être je ne suis pas la personne correcte pour discuter de ce point. Ils sont toujours sur la liste des candidats et n'ont pas retiré leurs candidatures. C'est une liste publique publiée par l'ICANN.

CHAIR DRYDEN: L'Allemagne, vous avez un commentaire ?

ALLEMAGNE: Oui, il s'agit d'une question très simple. Je voulais vous demander comment assurez-vous la protection de noms spécifiques de villes ; vous souhaitez créer une liste à ce sujet, comment vous vous assurez d'éviter qu'il y ait des contestations légales ou judiciaires imposées par les violations de marques enregistrées ? Parce que parfois, il y aura des cas où des marques déposées seraient violées et cela peut entraîner des conséquences juridiques, dans ce cas là c'est le registre qui assume la responsabilité pour avoir développé des listes qui contiennent une marque déposée d'autres régions et d'autres juridictions.

DIRK KRISCHENOWSKI: Je pense que les poursuites légales, on ne peut pas les éviter dans cette affaire. Les exemples que je viens de vous donner sont issus du monde réel. La société métro a entamé un procès contre le métro de Paris sur métro point com et métro point FR et d'autres noms ; Ces litiges ou ces poursuites juridiques ne peuvent être évitées. Cela va arriver. Je crois cependant que nous avons des lois claires dans nos pays pour savoir comment ces noms doivent être gérés. Lorsqu'une ville présente sa candidature pour métro point Paris ou police point Paris, je ne vois pas une autre société qui obtient ce nom de domaine.

CHAIR DRYDEN: Votre collègue des TLDs géographiques veut parler.

NEIL DUNDAS:

Bonjour je suis Neil Dundas de la candidature point Africa et je représente aussi trois villes de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne ce point spécifique, les titulaires de marque ont toujours des procédures alternatives de résolution de litige. Il y a des mécanismes conçus pour s'adresser à la question des marques déposées et cela se fait après la délégation.

Si le nom de domaine est accordé à une autorité de gouvernement local, par exemple métro, et si le titulaire de la marque métro pense que sa marque a été violée, on peut faire appel à des processus alternatifs de règlement de litige comme UDRP, afin de protéger ses droits, et où ils devront prouver que le nom leur est essentiellement abusif. Donc, il ya des mécanismes pour protéger les droits, qui peuvent s'utiliser en phase de pré-enregistrement.

De notre point de vue, en observant une instance localisée, l'élaboration d'une liste de noms réservés, non seulement pour les villes, mais aussi pour les continents, est un processus ardu qui est vraiment très long. Il faudra contacter les gouvernements d'Afrique pour élaborer une liste qui sera une liste très longue et puis coordonner nos efforts, filtrer et reconstruire la liste. Et c'est le même cas pour les noms de villes.

Nous demandons que l'ICANN soit suffisamment souple quand nous les approchons à ce sujet, parce que, pour le moment, ces questions sont toujours dans une zone grise.

Nous ne pouvons pas consacrer notre temps et toutes nos ressources à l'élaboration de ces listes, pour découvrir que dans les prochains mois les processus de pré enregistrement, et avec le Bureau Central de Marque seront plus clairs et les rendront inutiles.

L'idée est donc de sensibiliser l'ICANN au fait que les géos sont en train de développer ces listes et que ces listes sont soutenues par les gouvernements et les autorités locales, et qu'elles devraient être prises dument en considération et être respectées lors de leurs publication; elles devraient certainement avoir la priorité sur les droits des marques déposées.

Bien entendu, il faudrait que les décisions soient raisonnables. Les candidats aux TLDs géographiques devront mettre en place des mesures raisonnables pour veiller à ce que ces listes aient des proportions raisonnables.

En ce qui concerne les mécanismes des protections des droits, pour un continent comme le nôtre, l'Afrique, une région en développement, un concept comme celui de la protection des membres des bureaux centraux de marques est un processus extrêmement difficile qui contribue à sensibiliser et éduquer les entreprises locales et les titulaires de marques sur l'importance de ces questions.

Nous souhaitons que les candidats puissent introduire leur propres processus localisé pour adresser la question de validation et de vérification des marques, afin que les participants locaux puissent avoir une participation plus active dans le processus de pré enregistrement.

C'est une demande effective ; le Bureau Central de Marque est fantastique pour la protection générale de tout les TLDs géographiques. Mais si nous cherchons à promouvoir et garantir la réussite de nos géo TLDs, il faut permettre aux candidats une certaine souplesse pour mettre en œuvre leurs propres processus tout en gardant le Bureau Central de Marque comme la position de repli. Faisons quelque chose qui siéra aux différentes collectivités locales que nous nous efforçons de servir. Il faut donc sensibiliser l'ICANN par rapport à cette question aussi, que nous voudrions que cette flexibilité, cette souplesse soit reflétée dans la négociation des accords avec les géo TLDs.

Parmi les parties prenantes locales, il y a des gouvernements concernés ; beaucoup d'effort mental et de délibération ont été consacrés à ce processus, et donc l'ICANN doit respecter cela et ne pas simplement nous repousser à l'arrière de la file d'attente et ensuite négocier avec nous, mais nous permettre une participation plus active dans ce processus.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Les deux derniers orateurs, les Pays-Bas et la Norvège, puis on va conclure.

PAYS-BAS:

Merci, Madame la Présidente. Ce dernier commentaire, je crois qu'il est essentiel. Ceci montre que bien qu'il y a un avantage à avoir une taille qui s'adapte à tous, dans le cas présent cela ne fait pas justice à toutes

les différentes sortes de candidatures. Je voudrais bien donner un autre exemple.

Par exemple, nous avons la police nationale qui a présenté une candidature pour point polizei. Franchement, je voudrais dire que c'est ridicule s'il avait un mécanisme de centre de formation pour des entités commerciales qui voudraient réserver des noms sous polizei. Ca n'a aucun sens.

Je crois que l'ICANN devrait être suffisamment souple pour envisager des mécanismes d'adaptation à ses règles pour certaines applications, et je pense que le groupe géo est une catégorie suffisamment spécifique pour être une dérogation à ces règles et avoir un mécanisme adapté.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Pays-Bas, la Norvège.

NORVEGE:

Merci, c'est juste par curiosité, savez-vous s'il y a des gouvernements concernés qui sont impliqués dans le fonctionnement des TLDs géographiques ? Y a-t-il une liste de membres ? Recevez-vous des demandes plus élevées des gouvernements, ou est ce que la plupart des membres reçoivent la lettre d'approbation sans les termes et les conditions ? Merci.

FABIAN:

Merci, je m'appelle Fabian., Je travaille pour point Paris. Comme un exemple, la ville de Paris est candidate elle-même ; on a présenté la candidature comme ville de Paris pour le TLD, et l'exploitation du TLD dans ce cas car la ville sera impliquée étroitement dans la définition de la politique. La politique de lancement pour la ville de Paris dans cette instance sera remise en question par ces règles publiée par l'ICANN.

Pour répondre à votre question, je trouve qu'il y a un équilibre dans cette situation au sein de la communauté de TLD géographique ; Il y a des candidatures où il y a la participation des gouvernements locaux. En France, il y a 5 TLDs géographiques dont 3 correspondent à des gouvernements locaux, je me corrige pardon, il y a quatre des ces candidatures, et la cinquième de ces candidatures appartient à une organisation à but non- lucratif qui a le soutien des autorités compétentes.

Nous pouvons vous présenter une autre fois des nombres plus précis mais Il faut préciser la participation des gouvernements locaux pour ce qui est de la candidature et de l'exploitation de ces TLDs.

En ce qui concerne la ville de Paris, et bien nous pensons que l'on signera un contrat avec l'ICANN.

DIRK KRISCHENOWSKI:

Nous avons aussi une liste où l'on peut mettre si c'est des gouvernements locaux, une entité privée ou une association. Nous pouvons donc fournir cette liste. C'est un mélange très varié comme

pour les ccTLDs, il y a toutes sortes d'entités juridique qui peuvent enregistrer un TLD. C'est la même chose pour les TLDs géographiques.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup. Je vais prendre note qu'il y a la question des accords de registres à traiter et les géos dans notre ordre du jour de discussion pour la réunion que nous avons plus tard. Alors, je me demande s'il y a des détails que l'on pourrait avoir spécifiquement à propos des accords de registre et en particulier les questions du personnel, si on peut programmer l'ordre du jour et traiter ainsi le sujet demain au GAC.

Je veux remercier les personnes qui se sont chargées des présentations aujourd'hui ; nous espérons bien que nous vous retrouverons dans d'autres réunions. Pour les membres du GAC, la réunion d'aujourd'hui est finie ; on se réunit demain à neuf heures du matin. Merci, à demain.

(Fin de la transcription)